

Torquemada

Bulletin d'information sur l'«antiterrorisme»

n° 0 - 31 janvier 2009 - parution : selon nécessité
contact : bulletintorquemada@yahoo.fr



Éditorial

Sabotons l'antiterrorisme
(page 2)

La loi et l'ordre

Extraits d'un procès antiterroriste de présumés
membres de la « cellule française » du « GICM »
(page 3)

Qui sont les vrais terroristes ?

Sur l'attentat de Karachi (mai 2002)
(page 10)

Provocateurs infiltrés

Abdelkader Belliraj
Kamel Bouchentouf
(page 12)

Sabotons l'antiterrorisme

L'indignation générale provoquée par l'emploi *spectaculairement abusif* des procédures « antiterroristes » dans ce que tout le monde appelle aujourd'hui « l'affaire de Tarnac », et l'auto-organisation spontanée, en de nombreux et divers « groupes de soutien », d'individus ayant entendu siffler pour la première fois *le vent du boulet de l'État*, parce que s'étant senti concernés, d'une manière ou d'une autre, pour eux-mêmes ou pour leurs proches, par cette trouble étiquette forgée par quelque sociologue-policier : « ultra-gauche, mouvance anarcho-autonome », sont *déjà* une sorte de première *victoire* remportée sur le délire ultra-répressif de l'État moderne. On a pu voir ainsi, pour la première fois en France et à cette échelle, une campagne d'intoxication médiatique – nécessaire par définition à toute opération « antiterroriste » – se dégonfler comme une vulgaire baudruche, sous les yeux ébahis du « grand public ». Bien sûr, une telle victoire reste très incomplète, éphémère, plus apparente que réelle * ; et on n'oubliera pas non plus qu'elle n'a été acquise que par la sotte impatience d'une ministre de l'intérieur, qui peut-être a cru sincèrement, l'espace d'un instant, avoir attrapé Ben Laden qui se serait déguisé en Harry Potter ; mais c'est une victoire qui aussi a déjà commencé de *se concrétiser*, par le biais de cette campagne « d'agitation contre les lois antiterroristes » (dont le point culminant est la manifestation de Paris d'aujourd'hui) qui, sans nul doute, fera date dans l'histoire des luttes de notre époque. En effet, *pour la première fois dans le monde*, des gens se rassemblent pour exiger purement et simplement la fin de la politique « antiterroriste », c'est-à-dire l'abolition du mode de gouvernement *le plus moderne*, institué à l'échelle globale depuis la provocation d'État du 11 septembre 2001 **. C'est pourquoi le principal slogan de cette campagne : « Sabotons l'antiterrorisme », n'est pas seulement un slogan qui fait frémir d'épouvante les bourgeois, les flics et les imbéciles du monde entier, mais est aussi le mot d'ordre contestataire *le plus moderne* de notre époque : autrement dit, *le plus subversif*. Car refuser et combattre les mensonges de l'État sur le « terrorisme », c'est déjà, bien sûr, nuire au bon fonctionnement de la répression modernisée, et ainsi contribuer à affaiblir le système capitaliste mondialisé.

Cela, le néo-KGB franchouillard que constitue aujourd'hui la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) le sait mieux que personne ; c'est pourquoi ses agents infiltrés dans les milieux médiatiques, intellectuels et militants, s'emploient en ce moment, au nom du maintien de l'ordre et de *la paix des esprits*, à neutraliser tout ce qui pourrait aller dans le sens d'un approfondissement et d'une extension de cette inquiétante campagne d'agitation *** : et d'abord en imposant leurs *prétendus* faux raisonnements – au sein notamment des groupes de la « mouvance anarcho-autonome » – de telle sorte qu'elle *choisisse d'oublier* les musulmans, pourtant premières victimes de l'« antiterrorisme », au fond de leurs prisons. (Honte ! Combien d'affaires Dreyfus faudra-t-il encore avant qu'un Sébastien Faure se décide à prendre la défense de toutes les victimes des complots de l'État, quelles que soient leurs origines sociales ou leur religion ?) En effet, si le discours de l'État sur le « terrorisme » n'est que mensonges, comme chacun commence enfin à devoir le reconnaître, c'est l'existence même des services spéciaux de protection de l'État – à commencer par la DCRI – qui perd toute justification et toute légitimité aux yeux de la population, et donc finalement l'État lui-même. Car si l'État est obligé de recourir de plus en plus souvent à la répression « antiterroriste », c'est bien parce que *la ruse est l'arme du faible*.

Ainsi, pour « saboter l'antiterrorisme », il ne suffit pas de refuser les fichages, de s'attaquer aux dispositifs de contrôle et de surveillance, de réclamer la libération des innocents et la suppression des procédures d'exception ; il faut d'abord produire et diffuser *de l'information vraie* sur *ce que sont* et *ce que font* les services de protection de l'État moderne : et notamment sur la manière dont, pour se rendre spectaculairement indispensables, ils fabriquent de toutes pièces des « réseaux terroristes », à coups de manipulations, de provocations et d'amalgames. On pourra lire à ce sujet quelques documents récents dans les pages qui suivent ; mais on se gardera d'oublier que l'ex-DST, qui tient aujourd'hui les rênes de la DCRI, est complice des attentats du métro parisien de 1996, complice de l'interminable boucherie terroriste en Algérie, complice de tous les sales coups de la dictature marocaine, et complice en général de tous les répugnants trafics (notamment d'armes et de drogues) organisés par ces fameux « réseaux Pasqua » dont le nabot Sarkozy et son âme damnée, Claude Guéant, sont les *héritiers dégénérés* (tout ça n'étant évidemment que la partie émergée d'un iceberg de corruption, de cynisme et de cruauté). Le temps des faux débats, des tergiversations et des demi-vérités est enfin terminé, et chacun doit désormais choisir entre la tranquillité de la soumission absolue au règne terroriste de la police totalitaire, et les dangers de la lutte pour l'abolition de l'État : entre Big Brother et l'anarchie.

Nique la police secrète !

* Le 16 décembre 2008, un mois après « l'affaire de Tarnac », et comme si elle avait voulu relégitimer dans l'urgence sa fonction principale : la chasse aux sorcières « islamistes », la DCRI pouvait encore prétendre avoir démantelé une « cellule djihadiste ». Sans rien connaître d'aucun détail de cette dernière opération, on peut déjà poser quelques questions : les dossiers d'instruction sont-ils vides, comme à l'accoutumée ? Les interpellés ont-ils vu leurs droits respectés, y compris durant leur garde à vue ? Combien de temps passeront-ils en détention préventive ? Leurs avocats, leurs proches sont-ils autorisés à commenter cette nouvelle affaire ?

** Sur cet événement, on lira *L'Ultime Razzia, le 11 septembre 2001 dans l'histoire*, Paris, Éditions Antisociales, 2004, qui mettait en garde, avec plus de deux ans d'avance, les activistes de la « mouvance anarcho-autonome » contre les persécutions qui leur pendaient au nez : « Si le Black Bloc, plus que jamais en butte à la calomnie et à la répression depuis le 11 septembre, n'a pas pour l'instant disparu (...), le danger est tel pour lui d'être bientôt partout la prochaine cible prioritaire de la répression "antiterroriste" (...) qu'il n'a plus d'autre choix que de s'adapter au contexte de la nouvelle époque, c'est-à-dire déjà de la comprendre » (p. 129-130).

*** « Un tel développement de l'activité révolutionnaire dans les pays industrialisés constituerait déjà *de facto* l'ébauche d'une coordination de toutes les luttes d'ores et déjà désignées par leur radicalité pour être des cibles potentielles de la répression "antiterroriste", en particulier les grèves sauvages et les actions de sabotage menées par les ouvriers rebelles aux manœuvres syndicales » (*L'Ultime Razzia, ibid.*, p. 131).

Extraits d'un procès antiterroriste

des présumés membres de la « cellule française » du « GICM »

Le texte que nous reproduisons ci-dessous se présente comme un compte rendu partiel du procès tenu au cours des mois de juin et juillet 2007 contre les membres présumés de la « cellule française » du « Groupe islamique combattant marocain » (GICM), accusés de soutien logistique et financier aux auteurs des attentats de Casablanca du 16 mai 2003. Il s'agit à notre connaissance de l'unique travail d'information réalisé sur le sujet, et même du seul texte de synthèse d'un procès « antiterroriste » impliquant des musulmans. Il ne manque donc pas de se révéler extrêmement instructif sur les divers aspects de la machine totalitaire mise en branle, et plus précisément sur les menaces et les pressions physiques et psychologiques pratiquées par les tortionnaires des services secrets pour extorquer des aveux fabriqués de toutes pièces ; sur la cynique négation des droits de la défense à toutes les étapes de l'« instruction » ; sur la logique délirante de l'« antiterrorisme » et la démentielle novlangue qui l'accompagne ; enfin sur la solidarité internationale qui unit les sanglants bourreaux de la politique « antiterroriste ».

Mis en ligne sur Internet, peu après le verdict, sur les sites bellacio.org et Indymedia Paris-Île-de-France, ces « Extraits », que nous republions tels quels, hormis quelques corrections typographiques, font partie des sources utilisées par les chercheurs de l'organisation Human Rights Watch pour la rédaction du rapport *La Justice court-circuitée, les lois et procédures antiterroristes en France* (juillet 2008, www.hrw.org).

Correctionnelle — 31^e chambre du TGI de Paris

Lundi 4 juin 2007, 1^{er} jour d'audience, 13 h 30

Dans la rotonde donnant accès aux salles d'audience, beaucoup de monde, pas mal de télévisions (caméras AFP, Al Jazeera, La Télé libre de John-Paul Lepers...), journalistes radio (RFI) et presse écrite. La salle d'audience est pleine. Dans le public sont présents les familles des interpellés (pères, mères, sœurs, voilées ou sexy classe), les copains. Des journalistes et des étudiantes en droit n'arrêtent pas d'entrer et de sortir de la salle. Du côté de l'accusation, il y a la présidente de SOS Attentats – seule partie civile de ce procès (du fait des trois Français morts lors des attentats de Casablanca) – ainsi qu'un ou deux autres représentants de cette officine ; il y a aussi des agents de la DST française, dans le prétoire, mais également en fond de salle derrière tout le monde, quatre « agents Smith », dont un qui prend des notes (un agent de la DST marocaine ?). L'encadrement est assuré par quatre gendarmes et un flic à tête de tueur (sûrement en charge des transferts de prisonniers spécialement dangereux) se trouve derrière chaque prévenu qui comparait détenu (c'est-à-dire cinq des huit inculpés).

Accusation : participation à un mouvement formé par entente établie, par des faits matériels avérés en vue de la préparation d'actes terroristes (art. 421.1 du Code pénal).

Juge : Jean-Claude Kross (magistrat également en charge du dossier des prisonniers français de Guantanamo). Présentation des inculpés selon le PV de la DST, le juge commence par énoncer leur « surnom islamique », leur nationalité, leur casier judiciaire et leur situation salariale (souvent RMI).

• Redouane Aberbri, « alias Mourad »

(Avocat : Maître Mairat, ancien président de la Ligue des droits de l'homme) Nationalité franco-marocaine, naturalisé le 30 octobre 2001. Aucune activité professionnelle connue — RA : C'est faux, je travaillais dans un resto ! Voyages en Turquie, Belgique, Italie, Maroc, France.

• Rachid Aït El Hadj, « alias Idriss »

(Avocat : Maître M'hamdi) – Mandat d'arrêt international émis par le Maroc. Choix de ce surnom lors d'un séjour en Afghanistan — RAEH : Non, avant ! Détenu depuis le 9 avril 2004. Voyages en Syrie, Turquie, Belgique, Italie, Maroc.

• Mustapha Baouchi, « alias [??] »

(Avocat : Maître Plouvier) – Mandat d'arrêt international émis par le Maroc. Marocain, RMI, sans emploi depuis 1997. Voyages en Afghanistan, Turquie, Égypte, Iran, Pakistan.

• Hassan Boutagni, « alias Abou Taïed »

(Avocat : Maître Olivier) Originaire de Mantes-la-Jolie.

• Fouad Charouali, « alias Sofiane ou Soufiane »

(Avocat : Maître de Beauregard) – Mandat d'arrêt international émis par le Maroc. RMI, allocations familiales, sans emploi depuis quatre ans > activité non déclarée sur les marchés. Son nom est apparu lors de la procédure Saïd Aït Rabat concernant les attentats de Casablanca. Voyages en Syrie, Turquie, Royaume-Uni, Iran, Égypte.

• Bachir Ghoumid, « alias Abdallah »

Mandat d'arrêt international émis par le Maroc.

• Jamal Oulahsen

Responsable commercial transport. Se demande ce qu'il fait là.

• Attila Turk, « alias Abdallah »

Turc et Français. Mantes-la-Jolie. Voyages en Turquie, Iran, Maroc, Belgique.

Puis le juge demande l'exposition des incidents, c'est-à-dire les incidents survenus dans la procédure durant l'instruction, du fait par exemple des avocats. Maître Plouvier, qui défend Mustapha Baouchi, explique qu'il a tenté de faire comparaître le juge d'instruction Jean-Louis Bruguière devant le tribunal en tant que témoin mais s'est fait débouter. Il n'est pas contraint à une comparution forcée car il n'est pas témoin direct dans l'affaire. Il a également fait une requête devant la Cour européenne des droits de l'homme car Bruguière a participé à l'anniversaire de SOS Attentats (> manque d'autonomie de la justice, art. 184). Le juge : « J'ai bien compris que la partie de la défense veut faire le procès du procès. » Plouvier reprend et informe qu'il y a eu rencontre(s) entre Bruguière et la DST et que rien n'a été reporté au dossier.

Avant l'exposé des faits par les inculpés, le juge reprend le **PV de la DST** (09/07/2003 ?). Petite synthèse des mouvements d'opposition à la monarchie marocaine, qui dénoncent sa corruption : wahhabites, mouvements d'inspiration soufi, bacristes, salafistes djihadistes dont est issu Ben Laden, mouvement qui est en guerre sainte contre l'Occident, lié à Al Qaida et d'où sort le GICM. Le texte fondateur du GICM découvert en 1998, date de 97 : djihad au Maroc et à l'extérieur pour combattre les juifs et les chrétiens. Certains de ses leaders sont dans d'autres mouvements djihadistes depuis 93. En 1998, organisation, faux papiers et exfiltration en Europe. Le GICM avant 2002 s'est formé au combat dans les camps d'Afghanistan. Ils ont été en partie recrutés et envoyés par la grande mosquée de Mantes-la-Jolie où exerçait l'imam Mohammed Ladji (expulsé dès 1995). Traces du GICM dans les camps afghans (apprentissage des explosifs et formation technologique dans le cadre d'une formation religieuse à Kaboul, Kandahar,

avec des groupes de l'islam combattant libyen, des talibans afghans et Al Qaida. Le mouvement se structure en juin 2001 en Afghanistan. Structure financière divisée en petites unités, par pays (France, Angleterre, Italie, Canada, Belgique), présentée et approuvée sur place par Ben Laden. Après 2002 et la chute du régime taliban, restructuration du GICM et transfert de ses activités majoritairement sur Agadir, constitution de cellules nationales (Belgique, France...) avec des contacts au Royaume-Uni. Début 2002, un soutien logistique d'une structure centrale se coordonne, avec exfiltration de ses membres. Ramifications en Belgique, Italie, Danemark, Syrie. Baouchi amené à faire des actes terroristes.

— Mai 2003 : attentats de Casablanca.

— 30 octobre 2003 : la cour marocaine via Interpol lance des mandats d'arrêts internationaux.

Seront arrêtés Fouad Charouali, Bachir Ghomid, Mustapha Baouchi et Jamal Oulahsen sur les renseignements fournis par les autorités marocaines suite aux auditions d'autres interpellés menées sur place. La juridiction marocaine reconnaîtra que les attentats de Casablanca ne sont pas imputables au GICM mais le condamne parce que celui-ci porte atteinte à la sécurité et à la quiétude du Maroc. Du coup, en France l'affaire passe des assises en correctionnelle car l'aspect criminel étant écarté il ne reste plus que l'aspect délictuel (soutien logistique et financier).

— 5 avril 2004 : Redouane Aberbri est interpellé avec les quatre autres, est entendu quinze fois en quatre jours de garde à vue dont dix fois par le magistrat instructeur.

Le juge lit la présentation de l'exposé des faits par les inculpés :

• **Redouane Aberbri**

Conteste appartenir au GICM. En juillet 2004, séjour en Iran mais ne parvient pas à passer en Afghanistan.

• **Rachid Aït El Hadj**

Cousin de Redouane Aberbri. Voyage en Syrie pour parfaire son éducation religieuse. Entraînement militaire en Afghanistan. Contacts commerciaux avec Nourredine Nafia. Va en Afghanistan pour apprendre le maniement des armes.

— Le juge : Vous savez je peux vous fournir des adresses de clubs de tir en France !

• **Mustapha Baouchi**

Reconnait appartenir au GICM, a fait des voyages en Iran, a rencontré le Hezbollah, se décrit comme salafiste, comme un « moudjahidine à la retraite », nie être une menace pour la France.

• **Hassan Boutagni**

Reconnait une grande proximité avec Bentizi et une influence sur Ghomid pour son départ en Syrie. En possession de cassettes vidéo relatives au djihad.

• **Fouad Charouali**

Présenté comme le responsable et le recruteur du GICM en France. Lui parle du séjour en Afghanistan comme d'une opportunité pour des études religieuses. Il refuse une promotion en 2003. La DST a menacé de mettre sa femme en prison.

• **Bachir Ghomid**

Reconnait son appartenance au GICM. En 2000, passe trois mois dans les camps d'Al Qaida en Afghanistan. Veut remplacer le pouvoir au Maroc par une république islamique.

• **Jamal Oulahsen**

Activités commerciales > soutien logistique.

• **Attila Turk**

Recruté par Charouali. Conscience de l'engagement islamiste des membres du GICM. Seul à n'être pas désigné par d'autres comme membre du GICM.

Le juge demande s'il y a des interventions des remarques préliminaires des accusés :

• **Redouane Aberbri**

Estime que la totalité de l'instruction a été menée à charge. Revient sur les conditions de sa garde à vue : attaché sur une chaise comme un animal, privé de sommeil (d'où un état de « semi-hypnose »). Exemple d'horaires d'interrogatoires durant la garde à vue de la DST française : de 22 h 20 à 1 h 10, interrogatoire suivant de 3 h à 4 h 45, etc.

Le juge : Demain et mercredi nous verrons les personnalités et les convictions religieuses. L'audience est levée. Discussion au café avec

notamment maître M'hamdi. Il nous donne la référence d'un article de Taieb Chadi, « Le mystère GICM », paru dans le journal marocain *Le Journal hebdo*. Cet article indique notamment que les « principaux dirigeants du GICM » n'ont pas été condamnés pour leur implication dans les attentats de Casa, mais pour atteinte à la sûreté de l'État marocain. Or les inculpés de ce procès-ci, dénoncés par les membres marocains du « GICM », sont jugés ici pour leur présumée complicité dans les attentats de Casa (sans compter les médias qui, reprenant les dépêches AFP, ne parlent tous que du « procès des attentats de Casablanca »). Le plaidoyer du principal avocat est basé sur cette contradiction (comment peut-on être à la fois membre du « GICM » et complice des attentats, quand même au Maroc les prétendus membres du « GICM » ont été blanchis de cette accusation ?). Maître M'hamdi ajoute que l'ONU souhaiterait instituer une nouvelle définition du « terrorisme », qui interdirait aux dictatures de profiter de l'actuelle définition qui, trop large, leur permet de criminaliser les opposants. Mais cette prétendue volonté de l'ONU ressemble trop à un doux rêve d'avocat droit-de-l'homme pour être prise très au sérieux.

Mardi 5 juin 2007, 2^e jour d'audience

• **Redouane Aberbri**

Avocat absent. Interrogatoire reporté au lendemain.

• **Rachid Aït El Hadj** (Maître M'hamdi)

— Le juge (J) : Quelle est votre conception du statut de la femme ?

Déclarations de son épouse devant la DST : n'a pas de compte joint, va dans la pièce d'à côté quand arrivent les copains (il ne supporte pas qu'elle soit dans la même pièce que d'autres hommes), n'a pas à connaître l'existence, ni la raison de ses voyages.

— Rachid Aït El Hadj (R) veut parler des conditions de garde à vue (GAV) de sa femme mais le juge refuse. Il se présente comme respectueux de l'islamisme radical.

— J : Il y a 120 noms sur votre portable, qui sont toutes ces relations ?

— R : Mais je suis commerçant, j'ai des clients !

— J : Dans ces numéros, certains sont attribués à des personnes connues par la DST pour la collecte de fonds de la région Île-de-France, dont un cadre du PKK et de nombreuses personnes qui sont en relations avec des entreprises dites terroristes.

— R : Vous utilisez des termes alarmistes.

— J : Vous pourriez aussi avoir des amis plus calmes.

— J : Vous considérez-vous comme musulman français actuellement ? Alors que dans l'interrogatoire du 25 mai 2004 vous déclariez être islamiste radical ?

— R : Le juge d'instruction m'a assuré le non-lieu si je disais que j'étais islamiste, quand j'ai appris que ce n'était pas le cas j'ai demandé à reprendre l'interrogatoire.

— J : Et les voyages ? En Syrie ?

— R : Pour apprendre l'arabe. Pour faire un pas dans la religion il faut faire une école coranique à l'étranger.

— J : Vous savez l'enseignement de la langue arabe existe en France, il y a des profs d'arabe particulièrement performants en France, pourquoi partir dans un pays arabe, au loin ?

— R : Écoles adaptées à l'enseignement religieux, dans une ambiance différente.

— J : Avec un enfant qui venait de naître en 1998...

— R : J'ai trouvé dans la religion une éducation, un comportement, une réponse à tous mes soucis, et ma femme a remarqué cette évolution dans mon comportement et était parfaitement d'accord avec mon départ en Syrie. Et puis je l'ai confiée à ma famille.

— J : Ensuite vous êtes parti en Afghanistan pour faire une formation aux armes qui est une obligation dans le Coran. Et vous étiez avec des extrémistes dans le trip islamiste.

— R : J'ai menti par peur de la DST, je voulais me déconnecter de ces gens-là. Mais je conteste l'appartenance au GICM. Ce n'est pas parce que je fréquente essentiellement des Marocains, que je suis allé en Afghanistan que j'appartiens au GICM.

— J : Vous avez dit que Charouali était plus au courant des affaires de la « cause » avec Baouchi, qu'ils étaient le leadership et que Redouane et vous étiez les gestionnaires qui faisiez tourner la boutique.

— R : C'est moi qui ai employé et foutu dans la merde mon cousin en confirmant le compte rendu de la DST.

— J : Pourtant à la fin de chaque entretien de la DST on vous demande si vous acceptez ce qui a été dit la veille, si vous êtes d'accord pour continuer et si vos repas ont été conformes à votre religion.

— R : J'ai expliqué pourtant les pressions, les menaces, les coups, ça a été les cinq jours les plus horribles de ma vie.

— J : La DST ne peut pourtant pas faire les questions et les réponses !

— R : On m'a fait des pressions terribles, on a fait venir ma femme en pleurs.

— J : Vous avez déclaré ne pas connaître le sigle du GICM.

— R : J'ai déclaré appartenir au GICM au bout du quatrième jour de GAV pour pouvoir dormir mais je n'avais jamais entendu parler de ce nom avant mon interpellation. Le juge d'instruction n'a pas pris en compte ce que je lui disais avant le dixième interrogatoire. J'ai eu quarante confrontations !

— J : Mais il y a la greffière que vous oubliez et la vigilance de l'avocat lors de la phase d'instruction !

— R : C'est une histoire où l'on est coupable tout de suite. Je n'étais pas sur la même longueur d'onde avec ma précédente avocate, je ne me trouvais pas bien défendu. Bentizi je l'ai rencontré uniquement dans la librairie de mon frère/cousin au Maroc. On sait très bien que cette histoire est gonflée à bloc ! Nouredine Nafia je l'estime mais pour me distinguer j'ai noirci leurs portraits.

— J : On est dans le glissement éventuel vers le GICM ?

— R : Le juge d'instruction m'avait assuré le non-lieu et que mon cousin Redouane sortirait au bout de six mois de prison or il a fait plus de vingt-quatre mois ! Et puis le procès des attentats de Casablanca a été bouclé en trois mois ! Cinq mille personnes ont été arrêtées au Maroc ! Donc les déclarations de Nafia, j'imagine dans quelles conditions elles ont été obtenues...

— J : Oui mais les déclarations de Nafia ont été confirmées par d'autres par ailleurs !

— R : Ce sont les pratiques de la CIA : on torture des étrangers dans des pays arabes.

— Le procureur : Votre épouse déclare que c'est vous qui l'avez éveillée à la religion. Pourquoi n'êtes-vous pas allé en Syrie, six mois, avec votre femme ?

— R : On ne se posait pas de question par rapport à la géopolitique de ce pays particulièrement avant 2001. Après il y a eu un changement de perception. De toute façon la CIA nous scrute et fait des amalgames.

— Maître M'hamdi : Je tiens à faire remarquer à monsieur le juge que lorsque l'on suit des cours de lettres et de langue arabe à Aix, on vous propose un an en Syrie automatiquement si vous voulez pratiquer la langue !

Interruption, suspension d'audience.

Dans la rotonde il y a beaucoup moins de journalistes que la veille. J'y discute avec Ruddy Terranova qui parle avec véhémence de l'absurdité de ce procès.¹ C'est un ami de Loiseau, inculpé avec lui dans les « filières tchéchènes »². Il me dit : « On était partis en Tchétchénie parce qu'on avait entendu dire que des femmes qui s'étaient faites violer en masse voulaient se suicider car déshonorées, souillées... alors on était partis pour les aider elles... faire de l'humanitaire quoi en quelque sorte. » « On m'a accusé d'être islamiste intégriste alors que ma femme était présente au procès et qu'elle a expliqué qu'à la maison c'est moi qui fais la vaisselle. »

Reprise. Attente avant de pouvoir rentrer. Aujourd'hui ils commencent à limiter l'auditoire à trente personnes (3/4 de la contenance des bancs), d'autant que Ruddy Terranova vient de s'énerver contre SOS Attentats (qui lui avait imposé 4000 euros de dommages et intérêts lors de son procès) et s'est fait sortir de la salle d'audience.

1. Quelques jours après cette conversation, le 22 juin 2007, l'avocat Karim Achoui, courageux défenseur du célèbre braqueur Nino Ferrara - le Mesrine de notre époque - tombait dans un guet-apens, commandité selon lui par la police, qui faillit lui coûter la vie. Or le principal suspect dans cette affaire n'est autre que le même Ruddy Terranova, aujourd'hui mis en examen et écroué pour tentative d'assassinat. On retiendra de ce fait divers que ceux que l'État a broyés une fois dans son étoupe « antiterroriste », forment ensuite un vivier dans lequel la police peut en effet aisément recruter, par chantage, toutes sortes d'indicateurs, de provocateurs et d'hommes de main ; et aussi que l'État sarkozyste organise peut-être déjà des *escadrons de la mort* pour se débarrasser de ceux qui pourraient trop le gêner. (Note de la rédaction.)

2. Sur l'affaire des pseudo-« filières tchéchènes », on lira avec profit les articles regroupés dans le dossier « Antiterrorisme : la méthode française », mis en ligne sur le site de l'organisation de défense des droits de l'homme Algeria-Watch (www.algeria-watch.org). (Note de la rédaction.)

• **Mustapha Baouchi** (Avocat : Maître Plouvrier)

— J : Il a été attesté que vous regardiez la prière à la télé, que vous visionniez des cassettes islamiques ! Votre père déclare « Il est tombé dans le trou qu'il s'est creusé lui-même ! S'il est condamné, c'est bien fait pour lui ! Vous savez, je connais peu de choses de lui. »

— MB : En GAV on lui a dit que son fils avait participé aux attentats !

— J : Quelles sont les raisons de votre discrétion sur ce que vous pensez même vis-à-vis de votre famille, alors même que vous vivez chez vos parents ? Est-ce une protection au cas où vous feriez des bêtises ? (MB : Oui.) Avez-vous fait des bêtises ? (MB : Non !)

— J : Votre frère fondamentaliste salafiste trouve le GICM très violent, il déclare que le djihad est un effort sur soi-même et non massacrer les gens, que ceux qui font ça sont des malades et qu'à cause de Ben Laden, les Arabes et musulmans sont mal vus. Que pensez-vous de cette définition du djihad ?

— MB : C'est une lutte armée, c'est ce qui est dit dans le Coran.

— J : Vous n'avez pas la même vision du djihad que votre frère. Adhèrez-vous à cette notion de lutte armée ?

— MB : Il faut trouver le juste milieu entre le dur et le doux.

— J : Votre frère déclare que vous ne parlez jamais de vos amis, que vous êtes intransigeant, que vous n'aimez pas le gouvernement marocain et que vous pensez qu'il est corrompu. Que vous êtes d'une très grande discrétion. Serait-ce lié à vos engagements éventuels ? Car ce n'est pas loin de la prudence !

— MB : C'était après mon deuxième retour d'Afghanistan !

— J : Dites donc vous n'avez pas d'amis un peu plus fréquentables ! Où sont-ils ceux-là ?

— MB : Vous le voyez ici [dans le box des accusés] qu'ils le sont ! [fréquentables]

— J : Ils sont tous en prison !

— MB : Le problème c'est que depuis hier vous parlez du Maroc et de ses opposants comme si c'était un département français, comme si c'était le Poitou-Charentes.

— J : Votre frère trouve vos disparitions bizarres. Moi je pense prudence égale réseau avec voyages dans zones un peu sensibles !

— MB : C'était pas sensible avant !

— J : Votre frère dit que vous avez changé, que vous avez coupé tout contact avec vos anciennes relations, que vous êtes revenu fermé alors que vous étiez ouvert. Il déclare : « Il est pour un soulèvement et l'instauration d'un État islamique au Maroc, il est prêt à risquer sa vie mais pas dans un attentat-suicide dans le métro pour rien », « Il se contente du RMI et se consacre à la religion, c'est un pur et dur, un caractère fort ». Qu'est-ce qui mérite de risquer votre vie pour vos idées ?

— MB : L'établissement dans le monde musulman d'un État islamique.

— J : Quel système politique précisez souhaitez-vous ? L'instauration de la charia ?

— MB : C'est un système politique et spirituel...

— J : Il est tellement discret qu'il parle avec discrétion. Veuillez vous exprimer plus distinctement.

— MB : ...

— J : Je n'entends rien.

— MB : Il y a un problème de micro !

Commence alors un des épisodes les plus bouffons de cette vaste mascarade théâtralo-judiciaire : on tente de ramener un autre micro qui se trouve sur pied au milieu de la salle mais le fil est trop court. MB tente de s'approcher du micro d'un des ces codétenus de la cage d'audience mais se fait aussitôt remettre en place par le membre des forces spéciales qui est dans son dos. Le juge commence à s'énerver et envoie une de ses assesseuses chercher un micro dans une salle à l'arrière en disant : « On va quand même bien trouver un micro dans ce tribunal ! » Elle revient au bout de cinq bonnes minutes les mains vides. Le juge fait un petit laïus sur l'indigence de la justice française... Blablabla.

— J : Le régime taliban est-il conforme à l'islam ? À vos souhaits ?

— MB : Un peu dur !

— J : Votre femme disait que vous étiez méfiant, que vous vous sentiez surveillé, que vous étiez aux aguets, que vous regardiez dans le rétroviseur ou que vous faisiez attention quand quelqu'un marchait. Cette prudence était-elle due à votre appartenance au GICM ?

— MB : On peut dire à un certain moment que j'étais dans cet état d'esprit mais c'est à partir du moment où la cour du Maroc a lancé un mandat d'arrêt international contre moi !

— J : Votre frère a dit que vous aviez une forte motivation à vous engager physiquement pour la cause des musulmans et que vous connaissiez mieux l'arabe et la religion à votre retour d'Afghanistan ; et qu'il était impossible de discuter avec vous.

— MB : J'ai appris beaucoup de choses en Afghanistan et surtout j'y ai reçu une éducation militaire. J'y suis allé dans le but d'être formé pour pouvoir ensuite aller combattre en Bosnie ou en Tchétchénie. Si on repose la question à mon frère il dira autre chose.

— J : Votre frère dit que vous avez de l'estime pour Ben Laden, que vous avez été formé par Al Qaida en Afghanistan mais que vous êtes intéressé uniquement par le Maroc.

— MB : Moi Ben Laden je ne l'aime pas du tout.

— J : Pas beaucoup ?

— MB : Pas du tout !

— J : Il est écrit dans l'interrogatoire de garde à vue que vous aviez fait des recherches sur Ben Laden dans des périodiques de la bibliothèque d'Aulnay en 1996, pourquoi ? Vous vous êtes engagé dans les filières islamiques clandestines marocaines, pourquoi ? Quelles responsabilités avez-vous eues ?

— MB : On aura l'occasion d'en discuter.

— J : Ici c'est moi le chef !

— MB : Pour neuf jours...

— J : Je trouve que le travail fait au niveau des interrogatoires est impressionnant de la part de la DST et du juge d'instruction ! Pour une fois !

— MB : Ils ont sous-traité l'enquête marocaine, ont utilisé les GAV du Maroc.

— J : Vous êtes accusé d'association de malfaiteurs en vue d'entreprise terroriste, je cherche à savoir si c'est le cas.

— MB : Si ce monsieur cherche à savoir la vérité il ne faut pas se baser sur la GAV des Marocains mais s'adresser à un institut spécialisé. Les sources sont surtout la documentation de la DST [marocaine].

— J : Je fais mon travail de magistrat avec mes deux assesseurs. Votre père et votre frère vous reprochent d'être investi totalement dans le système religieux, que toute votre vie soit engagée au plan religieux, un désinvestissement total au niveau professionnel, de n'avoir que le souci du djihad.

— MB : Entre 1998 et 2001 j'étais rarement en France.

— J : Votre frère dit que vous êtes dangereux pour le roi du Maroc. Le fait d'être devant un tribunal, est-ce pour vous un résultat positif de votre engagement, une preuve de la sincérité, du caractère entier de votre islamisme ?

— MB : Je ne veux pas aller en prison, mais c'est un risque à prendre.

— J : Pendant votre GAV vous avez affirmé : « Je me qualifierais comme fondamentaliste car cela signifie suivre les fondements de la religion », est-ce à la suite d'un processus logique que vous avez opté pour une école salafiste ?

— MB : C'est une école théologique mais toutes les écoles ont la même idéologie. C'est la méthodologie la plus moderne et le courant majoritaire. Les autres écoles suivent un seul savant, celle-là suit tous les savants et fait l'unanimité. (...) Le Coran n'est pas falsifiable.

— J : Avec votre vision on brûle Galilée ! [NB : Sauf que Galilée n'a pas été brûlé... La culture, c'est comme la confiture, moins on en a plus on l'étale.]

— MB : Votre problème c'est que vous ne connaissez pas la nature de cette religion.

— J : Vous avez dit : « On a cassé la religion en l'adaptant à la modernité ! »

— MB : Il n'y a pas de modernité dans l'islam, l'islam c'est le passé, le présent, le futur.

— J : Quelle est la place de la femme dans un État conforme à vos vœux ? Durant la GAV vous avez déclaré : « Mes enfants iront à l'école religieuse, je trouve ridicule la position des associations musulmanes qui encouragent le voile à l'école. J'imposerai à ma femme une bourka et selon les principes de l'islam elle aura l'interdiction de sortir seule de la maison. »

— MB : Si je me marie, je me marie avec une femme qui porte déjà la bourka. C'est pour ça que je ne suis pas marié. Mais ici il n'y en a

pas. Au Maroc il y en a... mais avec cette affaire je ne suis pas prêt d'y retourner.

— J : Votre mère ne connaît pas son numéro de téléphone, ne sait pas se servir du téléphone, porte le voile, fait les cinq prières par jour, ne sort pas seule même pour aller à la mosquée, d'ailleurs votre père fait les courses.

— MB : C'est conforme aux traditions du Maroc et non à la religion !

— J : La DST vous présente comme un mercenaire à la solde de l'islam. Vous l'avez reconnu, même sans être payé, de manière désintéressée, c'est un engagement plein et entier. Mais d'où provenaient vos ressources pour votre vie au quotidien ? En France vous avez le RMI mais à l'étranger qui vous prend en charge ?

— MB : En Afghanistan il y avait le centre d'accueil des Marocains dont se chargeait justement le GICM, enfin pas le GICM qui est une traduction française avec moudjahid traduit par combattant. En fait on était accueillis par le GIMM (Group Islamic Moujahid Moroccan) et c'est les policiers marocains qui l'ont appelé le GICM.

— J : Qui vous a recruté ? Qui vous a invité ?

— MB : Salem (Karim A.). Dans le but de renverser la monarchie marocaine. En 1998. Et comme je suis militaire et que ça semblait bien organisé, j'ai donné mon accord. Et puis en Afghanistan vous avez toujours besoin de quelqu'un qui signe pour vous pour aller dans certains camps, pour faire certains entraînements. En 2001-2002 le GIMM disparaît à l'effondrement des talibans, il n'a plus la mission de recevoir des Marocains à l'étranger.

— J : En GAV vous avez prétendu être le représentant du GIMM en France depuis votre retour d'Afghanistan en 2002 et que ce groupe était en attente de djihad.

— MB : La question qui m'a été posée était : « À votre avis s'il devait y avoir un représentant du GIMM en France ce serait qui ? », alors j'ai répondu : « S'il devait y avoir un représentant du GIMM en France on pourrait dire que c'est moi ! »

— J : Vous avez déclaré : « Je suis les yeux de Nourredine Nafia en France et après sa disparition, je me suis substitué à lui », vous confirmez ?

— MB : Après la chute des talibans il n'y avait plus de GIMM !

— J : Vous étiez en relation avec d'autres cellules du GICM à Bruxelles, Maastricht, Londres, Milan, des contacts téléphoniques au Maroc...

— MB : C'étaient des connaissances et non un groupe car il n'y avait pas d'organisation, ni d'objectif...

— J : Vous reconnaissez être une menace pour le gouvernement marocain ?

— MB : Comme la majorité des Marocains.

— J : Il y avait quand même des points communs dans vos connaissances ! Durant les GAV il a été dit que tous les membres du groupe en France se rejoignaient sur un point commun : celui de faire la guerre, de combattre dans le sentier de Dieu, de faire le martyr et de rejoindre le paradis. Vous aviez discuté de ce point commun ?

— MB : Non, ça été dit lors du treizième ou quatorzième interrogatoire.

— J : Que pensez-vous des attentats de Casablanca ? Pourquoi ont-ils été faits ?

— MB : Pourquoi on l'a fait ?

— J : « On » ?

— MB : Pourquoi ils l'ont fait ?

— J : Si j'étais psy je prendrais cela comme un lapsus...

— MB : Les attentats ont été revendiqués soi-disant par Al Qaida or Casablanca ne rentrait pas dans les objectifs d'Al Qaida. Le but d'Al Qaida c'est de faire sortir les USA de la péninsule arabique. Ce n'est pas un groupe islamique mais nationaliste. Si Al Qaida s'était attaqué au Maroc ça aurait été pour punir le Maroc de sa collusion avec les USA, ce seraient donc les infrastructures appartenant à l'État qui auraient été visées. Al Qaida frappe les alliés des USA dans les pays arabes mais pas les civils.

— J : En GAV vous avez déclaré : « Nous représentons la structure militaire et nous attendons qu'un groupe politique, constitué d'un groupe de référents religieux prêts à passer à l'acte, nous contacte, fasse appel à nous afin de définir les modalités d'intervention. » La France est-elle un lieu de bataille ? Votre réponse ne vise pas le Maroc exclusivement.

— MB : Mais je parle du Maroc dans ma réponse ! La France n'est pas un pays à majorité musulmane à ce que je sache !

— J : Vous avez déclaré : « Quand un musulman meurt en martyr je suis fier de son action. » Qu'est-ce que ça représente de mourir en martyr pour vous ?

— MB : Quelqu'un qui a tout donné. Quelqu'un qui meurt en martyr entre directement au paradis, sans jugement, car c'est suite à un combat profitable aux musulmans ; c'est une récompense...

— J : Très bien, on a compris, on a compris !

— J : Durant la GAV il a été dit que le GICM avait des liens avec d'autres groupes terroristes d'envergure internationale.

— MB : Il y avait plusieurs tendances en Afghanistan et avec le temps les divergences devenaient de plus en plus grandes. Et puis Al Qaida était incontournable en Afghanistan, c'était obligé de s'approcher d'Al Qaida. Par la suite les membres d'Al Qaida ont été arrêtés par les Iraniens, qui ont mis tout le monde ensemble dans les mêmes prisons.

— J : Vous reconnaissez votre appartenance au GIMM mais sans prêter allégeance ?

— MB : On ne me l'a jamais demandé !

— J : Vous en faites partie matériellement mais pas juridiquement.

— MB : J'étais quelqu'un qui tenait à sa liberté.

— Le procureur : Où voulez-vous exercer vos talents de militaire et mourir en martyr ?

— MB : Dans l'islam il est interdit de combattre sans entraînement, c'est strictement obligatoire.

— Le procureur : Qui avez-vous envie de combattre ? Pourquoi n'êtes-vous pas alors parti au Maroc ?

— MB : Au Maroc, ce sera peut-être possible dans dix ou quinze ans !

— Maître Plouvier à MB : Êtes-vous un opposant politique au régime marocain ? (MB : Oui.) Quel genre de régime voudriez-vous pour la population marocaine ?

— MB : Dans les pays du Maghreb tous les peuples sont opposés au régime en place. Le Maroc c'est une dictature ! Au Maroc on choisit pas le chef d'État ! Le Maroc est défini par tous les savants comme un pays non islamique.

— J : Or le roi du Maroc est considéré comme le commandeur des croyants.

— Maître Plouvier : J'espère qu'on en viendra aux faits plus tard. En quoi condamnez-vous les attentats terroristes de Casablanca et tout terrorisme contre les populations civiles ?

— MB : Les attentats type Casa ne sont pas perpétrés par des groupes. Personne n'a intérêt au Maroc à avoir ces attentats car il y a eu cinq mille arrestations suite à ça ! À partir du moment où on devient une trop grande force d'opposition, il y a des attentats. On nous fait tomber pour retourner dix ans en arrière. Je parle du Maroc mais c'est aussi valable pour d'autres pays.

— Maître Plouvier : Pourquoi y avait-il un mandat d'arrêt international ? Que vous a dit Bruguière ?

— MB : « Les Marocains te veulent, on va te renvoyer au Maroc », heureusement la cour d'appel de Versailles a refusé l'extradition.

— Maître Plouvier : On peut comparer ça à du chantage, de la pression. Que voulaient les deux magistrats marocains, la DST marocaine ? J'ajoute que cet interrogatoire a eu lieu devant Bruguière mais n'a pas été porté au dossier. Je tiens aussi à souligner que les rapports de la LDH et de l'ONU sur les pratiques de torture en GAV incitent à prendre avec des pincettes les renseignements de la DST marocaine. Ce procès repose essentiellement sur l'enquête marocaine alors que la sous-commission de l'ONU à l'époque dénonce la torture en GAV.

— Le procureur : Vos parents ont-ils été inquiétés quand ils ont été au Maroc à ce moment-là ? (— MB : Non.) Vous voyez bien que la justice marocaine respecte donc les droits.

— Maître Plouvier : Je vous conseille de lire les rapports de l'ONU et de la LDH sur le Maroc à cette époque !

— J : Que faisiez-vous durant la journée dans la maison d'accueil du GICM en Afghanistan ?

— MB : Repos, nage, pêche... C'était un temps d'attente entre les camps ou avant de quitter le pays.

— J : Nous allons devoir nous arrêter là. Le timing est insuffisant. Je vais demander des audiences supplémentaires le matin, à partir de 9 h 30 (les 11, 12, 18 et 19 juin). C'est indispensable. Je n'ai pas l'intention de survoler les dossiers.

Fin de séance et fin de journée.

Mercredi 6 juin 2007, 3^e jour d'audience

• Bachir Ghoumid

— BG : J'ai subi quarante heures d'interrogatoires pendant la GAV !

— Le procureur : Heureusement qu'on pose des questions !

— BG : J'avoue avoir balancé comme membres du « GICM » tous ceux que la DST m'a désignés.

— Le procureur :

« Que pensez-vous du conflit israélo-palestinien ? »

« Que représente pour vous Al Qaida ? »

« C'était quoi pour vous le 11 septembre ? Quel choc cela a-t-il déclenché chez vous ? »

• Fouad Charouali

Exempté du service militaire ; BEP, RMI, vend des bijoux et des parfums au black sur les marchés. (A été balancé par Attila Turk, qui a dit de lui : « Il m'a appris ce qu'est un vrai combattant. »)

— FC : Les fidèles me reprochaient de ne pas aller à la mosquée. Je vis ma religion pour moi tout seul, je suis contre les attentats. Mon père est un proche de Pierre Bédier [député-maire de Mantes-la-Jolie, en charge du programme de nouvelles prisons], connaît Jacques Chirac. Vers la 8^e-10^e audition en GAV : « J'ai menti, dit faire partie du GICM depuis février 2000, avoir voyagé en Afghanistan », mais « tout est faux », le dossier n'est que « mensonge sur mensonge » ; car en GAV « j'ai eu besoin de repos ». « Les contraintes morales sont encore pires que les contraintes physiques. »

— Le procureur : Avez-vous été recruté ?

— FC : Vu qu'il n'y a pas de groupe, je ne peux pas avoir été recruté ! (...) En GAV je n'avais encore jamais entendu parler du GICM. (...) J'ai raconté tout et n'importe quoi à la DST. Je n'ai jamais entendu parler de GIM ni de GICM avant le jour de mon arrestation. J'avais juste déjà vu le logo du GIM sur un écran d'ordinateur. La DST m'a dit : « Ou tu parles, ou ta femme elle va en prison. »

— Juge : C'est pas possible !

— Juge : Quelles étaient vos relations avec l'imam Bentizi ?

— FC : Au Val-Fourré, tout le monde se connaît, je savais par des rumeurs que Bentizi était en Syrie. Il était respecté car toujours prêt à rendre service. Il était comme un père pour moi, mais il ne m'a pas « influencé », car j'étais de toute façon un adolescent rebelle. Il ne m'a jamais parlé de djihad. Quand je suis parti en Syrie, c'était pour apprendre l'arabe (en espérant pouvoir l'enseigner à la Sorbonne). Je suis resté en Syrie trois ans, et Bentizi quittait ce pays six mois après mon arrivée, j'étais donc deux ans et demi tout seul en Syrie. Bentizi n'était pas mon gourou, il ne m'a jamais enseigné le Coran, je n'étais pas son élève. Damas, c'est tellement petit que les gens y voyagent en microbus. Tout le monde est averti quand un étranger débarque.

— J : Qu'êtes-vous allé faire en Afghanistan ? Pensiez-vous y retourner ?

— FC : Qu'est-ce que j'irais faire en Afghanistan, pour aller manger des cailloux ! On m'avait dit que pour parfaire mon enseignement théologique il fallait aller en Afghanistan. Je voulais seulement apprendre la théologie, mais j'ai vite vu que c'était pas un pays où on enseignait la théologie. Je ne connaissais rien au contexte local. Personne ne parle aux étrangers, personne ne communique même son prénom. Tout ce que j'ai fait c'est manger des lentilles toute la journée et démonter et remonter des Kalachnikov toute la journée. J'ai donc vu que l'Afghanistan ça ne m'intéressait pas, et je suis rentré en France quand j'ai chopé la malaria.

Mardi 19 juin 2007, 8^e jour d'audience, 13 h 30

Le procureur a requis ce matin :

10 ans pour Mustapha Baouchi ;

8 ans pour Rachid Aït El Hadj ;

8 ans pour Fouad Charouali ;

7 ans pour Bachir Ghoumid ;

6 ans pour Redouane Aberbri ;

6 ans pour Hassan Boutagni ;

6 ans pour Attila Turk ;

6 mois pour Jamal Oulahsen.

• Redouane Aberbri (Avocat : Maître Mairat.)

(L'un des jours d'audience précédents, auquel je n'ai pas assisté, Redouane Aberbri s'est énervé à la barre. Du coup, le procureur déclare que par sa colère, il ne fait pas preuve de repentance.)

— Maître Mairat : Tout d'abord je tiens à rappeler que les pressions et l'absence de sommeil sont reconnues comme de la torture. Concernant mon client, il n'a pas fait de voyage en Afghanistan, ni en Syrie pour évaluer sa motivation. Il n'a pas reçu de conditionnement par le biais de cassettes dites violentes. Il n'a pas suivi de formation paramilitaire. Il n'a hébergé personne, ni n'a fourni de faux documents contrairement à Baouchi.

L'Afghanistan c'est le djihad des montagnes. Il voulait se rendre en Afghanistan via l'Iran. Ils sont donc partis à cinq faire de l'exportation de pistaches en Iran et sont revenus à trois car Aberbri notamment ne voulait plus aller en Afghanistan.

Ce qui m'intéresse ce sont les éléments à charge dans cette affaire :

> Ce n'était pas un bon djihadiste des montagnes on a donc décidé d'en faire un djihadiste des villes.

> Ce n'était pas un bon combattant, on va donc en faire un financier, le mettre dans la branche financière.

Il est accusé d'avoir fait des dividendes pour la cause dans le cadre de son garage automobile alors qu'il avait de grosses difficultés financières, qu'il était surendetté. Il a donc emprunté de l'argent auprès de beaucoup de monde, y compris auprès de personnes « peu recommandables ». Il avait des problèmes financiers plutôt qu'il n'était un « soutien » financier.

• Hassan Boutagni

Avocat : Maître Olivier (qui revient sur le mauvais goût de faire de l'humour sur une telle affaire, critique à peine masquée envers les petites piques du juge depuis le début du procès)

— Maître Olivier : Je tiens à signaler qu'il avait un hématome sur le bras quand il est venu me voir la première fois, j'ai demandé à ce que cela soit pris en compte, trois semaines plus tard il a été observé par un médecin qui a constaté encore une persistance de l'hématome mais ça n'a pas été versé au dossier. De plus, la privation de sommeil et les pressions physiques sont des traitements inhumains et dégradants, qui font que les déclarations obtenues dans ces conditions ont été contestées.

La seule pièce du dossier du ministère public est un serment d'allégeance vieux de douze ans ! Voyons voir les autres éléments du dossier :

> Il est censé être une autorité théologique au regard des Frères musulmans. Cependant alors qu'il était déjà marié il a dépensé des mille et des cents pour séduire et avoir des relations sexuelles avec une Française sans jamais y parvenir. Vous parlez d'une autorité théologique ! De surcroît il est absent de la procédure marocaine or un intellectuel qui a passé six ans en Syrie devrait être mentionné.

> Il est censé être un facilitateur pour aider les anciens de Mantes à retrouver Taieb Bentizi à Agadir, du fait de ses fréquents voyages au Maroc. Un prévenu aurait déclaré que c'était à l'instigation de Boutagni qu'ils allaient voir Bentizi. Il aurait également fourni (ouvert) une adresse mail sur laquelle les membres du GICM pouvaient contacter Bentizi. Il passe pour l'agent de voyages du GICM à Agadir et aurait hébergé plusieurs personnes impliquées dans cette affaire. Or les familles Boutagni et Bentizi sont voisines à Agadir depuis vingt ans. La famille Boutagni est accusée d'y avoir ouvert une librairie censée être un « repaire d'intégristes », avec les fonds Bentizi. Or ce qu'on y vend ce sont aussi bien des livres scolaires que religieux, des disques...

> Il est censé avoir organisé l'exfiltration de Bentizi. L'« exfiltration » c'était accompagner sa femme d'Agadir à Casablanca pour se faire opérer !

> Il est censé être un soutien financier de Bentizi, avoir fait une quête pour lui, or il est juste son prof de taekwondo.

> En résumé il est censé être une autorité théologique, on a bien vu comme il n'en est rien, un facilitateur (incertitude car déclarations confuses et contradictoires à propos de la fourniture de faux passeports), un agent de liaison (de Bentizi), une cheville ouvrière (du GICM), on voit bien comme aucune de ces affirmations ne tient à la démonstration !

Ce n'est qu'un petit escroc de banlieue qui a falsifié des documents administratifs, fait de fausses fiches de paie en vue d'obtenir des crédits mais ces fonds n'ont pas profité au GICM puisqu'ils ont servi pour les travaux de sa maison au Maroc (ce qui a été confirmé par les dires des voisins marocains).

Il est impliqué uniquement par les déclarations de ses codétenus et sans aucune confrontation malgré les dix-huit demandes y compris de son avocat.

Il y a délibérément eu une volonté artistique de l'instruction de présenter un dossier parfait.

Une dernière fois pour toutes, le sujet n'inspire pas à la moquerie car il n'est pas possible d'ironiser. Pendant les deux années où je me suis chargé de la défense de M. Boutagni, qui a eu son troisième enfant en 2004, j'ai eu sa famille au téléphone qui, elle, ne rigolait pas. Or pendant deux ans la défense a été empêchée de faire son travail !

• Fouad Charouali

Avocat : Maître de Beauregard (fait de l'humour tout au long de son réquisitoire pour amadouer le juge)

— Maître de Beauregard : J'ai saisi la Cour européenne des droits de l'homme car mon client n'a pas eu un accès effectif à une défense et je vais ici expliquer pourquoi :

Je suis passé au greffe pour soupeser, au sens plein du terme, le dossier : Il y a 7,50 mètres de dossiers, 78 tomes (2 étages), 325 kg de papier.

Cela représente 541 heures de lecture c'est-à-dire trois mois et demi. Les frais d'avocat de M. Charouali se montent à 450 euros.

Donc quand on fait le calcul j'ai droit à 75 centimes d'euro par heure pour assurer sa défense.

De surcroît je n'ai pas bénéficié de deux à trois mois pour préparer mon réquisitoire contrairement au procureur mais d'un mois et demi.

L'avocat de la défense est donc dans l'impossibilité de faire son travail. Je me suis aussi occupé des filières tchétoches et dans les procédures de cette nature il y a toujours les mêmes spécificités à commencer par la question de comment faire coller le droit avec l'accusation de terrorisme.

> Les méthodes employées sont toujours les mêmes :

= les femmes sont systématiquement mises en GAV ;

= on refuse les permis de visite ;

= on reproche toujours les déclarations discordantes en excluant toujours l'absence de confrontations et le nombre d'auditions subies, par exemple trente-et-un interrogatoires avec toujours les mêmes questions.

> Le vocabulaire employé est extrêmement inquiétant :

Les coups de téléphone deviennent des « contacts opérationnels ». Les voyages deviennent des « déplacements stratégiques ». Je vous demande, pourquoi en rajouter ?

Pourquoi des contrevérités notables sont-elles ajoutées au détournement d'une phrase, sans réponse possible puisque sans question posée ?

Les méthodes ont été de transformer un questionnement en hypothèse puis en certitude absolue.

On leur reproche leurs femmes voilées. « Leur vie c'était le Coran », et alors ? « Et en plus ils voulaient convertir tout le monde ! » Je trouve que le temps passé sur le contexte religieux est totalement déplacé dans cette affaire. Je crains qu'on ne génère du terrorisme là où il n'y en avait pas !

Mon rôle c'est celui d'un auxiliaire de justice qui tente de participer à faire émerger la vérité.

Quels sont les faits reprochés à Charouali ? C'est l'homme qui a connu l'homme qui a connu l'homme qui a connu l'homme qui a connu Ben Laden !

Il aurait été embrigadé par Bentizi. Il aurait visionné des cassettes islamiques. Il est allé en Syrie en 1995, mais à cette époque le GICM n'existe pas. Il passe pour un bon soldat de l'islam. Mais c'est un mauvais soldat de Bentizi car il ne veut pas apprendre de poèmes par cœur. Il est censé être clandestin en Syrie mais il se rend à l'ambassade de France qui le réquisitionne pour les trois jours et il est même réformé. Il est renvoyé de Syrie au bout de deux ans, le bon petit soldat ! Il part et revient de Syrie en n'appartenant à rien, à aucun groupe. En Afghanistan il a appris à se servir d'un Kalachnikov, il a tiré cinq coups. Mais lui s'intéresse aux études et pas aux armes, il repart donc au bout de deux mois. Mais ce voyage de deux mois en Afghanistan il va le payer cher. Car sans avoir la sensation qu'il a profité de ce voyage il y a rencontré des gens et ces gens vont le balancer et le couler. Et en plus il va être l'objet de sollicitations permanentes : pour acheter des cassettes vidéo, pour des déplacements en Belgique, pour rendre l'hospitalité car eux-mêmes avaient été accueillis et nourris en Afghanistan. Mais il continue à refuser l'argent donné ou demandé. Il va être victime de pots de colle qu'il a connus en Afghanistan et qui lui réclament le retour d'hospitalité.

Au sujet de son passeport, la déclaration de perte ne signifie pas trafic de faux passeports. Il s'en est séparé car il y avait dessus le tampon afghan, et après avoir vu les armes et les camps en Afghanistan il s'est rendu compte que tout cela pouvait lui attirer des ennuis.

S'il est membre d'un groupe, il est effroyablement incompétent car tout ce qui lui avait été suggéré est un échec ! Nous sommes en correctionnelle donc pour juger un délit ou ce sont des peines de cour criminelle qui sont requises sans que les prévenus puissent bénéficier des « avantages » d'un affaire criminelle c'est-à-dire le droit à des expertises.

Pour en finir avec sa personnalité : son père est conseiller municipal UMP. Tout le monde l'attend à la maison, même ses frères qui ne partagent pas ses convictions. Il est parfaitement « intégré » : le premier jour où je l'ai vu il était habillé en Nike !

Il y a eu distorsion entre le dossier gigantesque et son histoire grâce aux mots employés et aux faits d'accusation (attentats de Casablanca), avec pour finir les arguments du spectre du djihad qui plane sur la Terre entière !

Je vous demande d'avoir de l'honnêteté intellectuelle. Dans le « forum de vos consciences » je vous demande de rétablir l'équilibre car je n'ai pas eu le temps de lire les 75 tomes. Je vous demande de faire le travail de la défense à la place de la défense qui n'a pas pu le faire intégralement.

Levée de séance.

Mercredi 20 juin 2007, 9^e et dernier jour d'audience

• Jamal Oulahsen

Voyage en Belgique avec la voiture d'Attila Turk. 5e ou 6e cercle de connaissances, est-ce une « association de malfaiteurs » ? Il a fait un dépôt de bilan suite à cette affaire.

• Mustapha Baouchi (Avocat : Maître Plouvier)

— Maître Plouvier : Il y a eu 3 000 morts durant le règne de Hassan II (selon le rapport de la LDH), 10 000 morts à Srebrenica. La Tchétchénie, le Kosovo, la Palestine, le Maroc ce sont des massacres de musulmans dont tout le monde se fout.

Le procureur a fait un réquisitoire magistral de deux heures et demie sans jamais prononcer le mot de preuves et en ne s'accrochant qu'à la perspective du terrorisme international.

L'accusation a utilisé des récits divers (Marocains, DST, co-inculpés), des e-mails, des surveillances... par le biais de « juges d'exception », alors que d'un autre côté il n'y a pas eu de délai raisonnable pour le travail de la défense.

Le 24 novembre 2004, c'est annoncé dans une dépêche diplomatique, Bruguière est reçu par la Maison-Blanche et félicité par les autorités américaines. Les États-Unis sont charmés par le niveau de preuve admissible proche de zéro qui est pour eux un gage d'efficacité et de l'exploitation immédiate par les services français et étrangers, de l'action préventive de la DST. J'ai d'ailleurs déposé une requête en récusation contre Bruguière mais elle n'a pas été prise en compte.

La question est, est-ce que vous allez retenir ou pas les éléments en provenance du Maroc alors que c'est une dictature où le peuple est écrasé et où il ne peut pas parler ? Or c'est la seule source du dossier d'accusation. Toutes les pièces venant du Maroc ont été obtenues sous la violence, la torture (il y a même eu des morts en GAV) après les rafles de 2003.

J'ai demandé d'écarter l'intégralité de la documentation de la GAV.

Les droits des prévenus d'avoir un procès équitable n'ont pas été respectés.

Les indices seraient les mails, les passeports, les transferts de fonds, l'hébergement de Nafia, alors que Baouchi n'adhère pas à ladite charte du GICM. Les mails sont ceux d'un groupe d'opposants politiques au Maroc et favorables à l'établissement d'un État religieux, et alors ? C'est l'affaire du peuple marocain de vouloir d'un régime islamique plus que du régime marocain ou de Tazmamart. C'est à tel point dans ce dossier que changer de mail égale un acte préparatoire à un délit puni par la loi.

Nafia est censé être l'œil derrière Baouchi. Cependant il y a un tel manque de preuves qu'un transfert d'argent (remboursement d'un prêt à Nafia ?) constitue un acte terroriste. Il a aussi remis son passeport à Nafia pour effacer son passage en Afghanistan.

L'argumentaire dans cette affaire est que les convictions religieuses sont proportionnelles au nombre de kilomètres parcourus.

— Le procureur : Tous les arguments de ce groupe sont inclus dans ce fameux document fondateur, la charte, qui donne les principes qui fondent les actes reprochés. Un document a été découvert le 5 mars 1998 dans une autre procédure qui semble être une ébauche définitive du document fondateur du GICM. Il accuse la corruption du roi du Maroc, dénonce le commerce du haschisch, les tirs contre les manifestants et les tortures dans les prisons. Le GICM veut renverser politiquement et si nécessaire militairement le régime politique marocain.

— Maître Plouvier : Effectivement le GIMM, et non le GICM, était une aide aux opposants pour renverser le régime politique. Ce sont des Marocains qui parlent aux Marocains mécontents de leur régime.

J'ajoute qu'à la maison d'arrêt (MA) de Fleury Baouchi a voulu faire sa prière dans la cour. Il a pris trente jours de mitard car cet acte est considéré comme l'affirmation d'une opinion politique. L'OIP a d'ailleurs fait un rapport sur le non-respect de la liberté de culte. [J'apprends plus tard dans la journée que cette pratique est courante dans les prisons françaises, prière musulmane = mitard.]

L'interdiction du territoire français (peine interdite mais à laquelle on peut déroger) demandée par le procureur peut être levée avec argumentation car il est sur le territoire français depuis l'âge de cinq ans et a ses attaches familiales intégralement en France, ce serait donc une atteinte à sa vie privée.

La législation antiterroriste française est une législation d'exception or mon client a tout de même droit à un procès équitable.

Enfin, ne confondez pas discrétion et tentative de dissimulation.

La parole est donnée aux prévenus, « contrairement à l'usage », précisez le juge. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

• Redouane Aberbri

Je ne me suis pas encore remis des peines requises.

Je me suis énervé, c'est vrai, mais j'ai des problèmes d'ulcère à l'estomac et si je n'extériorise pas ma parole avec tonalité, je risque de m'effondrer, mais j'ai du respect pour la robe noire.

Pour moi c'est un trou noir au niveau de l'instruction, je n'ai pas compris ce qu'on me reprochait concrètement.

J'ai quatre enfants en bas âge que j'ai dû laisser pendant vingt-quatre mois. Le grand de sept ans est traumatisé.

Et à côté ici on fait de l'ironie par rapport à des préjugés.

Aujourd'hui, après la détention, j'ai bien plus la tête sur les épaules.

Mais je suis fier d'être musulman. Je porte la barbe depuis ma sortie de la maison d'arrêt où j'étais DPS (détenu particulièrement surveillé). Je m'en remets à Dieu car c'est tout ce qu'il me reste.

Il y a eu véritablement des manquements dans les droits de la défense dans cette affaire.

J'estime n'appartenir à aucun groupe, n'avoir fait aucun mal.

À la cour d'appel le juge et les assesseurs dormaient !

Et puis on a grandi en France. Quand on va au Maroc, on n'est même pas reconnu comme des Marocains !

Mais l'égalité laisse à désirer, on est des citoyens de seconde zone.

En MA, comme je n'avais pas le droit de voir d'imam j'ai fait appel à un prêtre pour extérioriser ce que je ressentais.

• Attila Turk

Depuis le début cette affaire est une mascarade.

Quelle est ma faute ? Comme si le sang de Casa et de Madrid était en nous !

Sur le site de l'AFP, on tape attentats de Casablanca, on nous voit tous !

• Rachid Aït El Hadj

Mon parcours ? Ça a été d'aller en Syrie pour étudier la religion.

J'étais en Afghanistan en 1998 mais pas dans les camps d'entraînement.

Le procureur réclame huit ans. Les trois ans déjà faits ne sont-ils pas suffisants ? Même si on a fait des fautes.

En prison c'est le prêtre lui-même qui a fait la démarche pour que je voie un imam.

En MA, les Basques, les Corses sont dans les mêmes bâtiments, même s'ils sont présumés terroristes.

Moi, j'ai même pas le droit de faire du sport en prison au cas où je rencontrerais un musulman d'une autre affaire ! « Vous il faut vous arrêter avant que vous ne passiez à l'acte », qu'il nous disent.

Je suis émotif et en Afghanistan j'ai vu ce qu'il s'y passait ! Je ne suis pas insensible non plus à ce qui se passe en Tchétchénie. Je n'en appelle pas pourtant à la révolution, mais je suis transparent, je ne me cache pas. Cependant j'ai compris qu'il y avait certaines choses qu'il ne fallait pas dire.

En plus je suis en rapport avec un cousin du roi du Maroc, des membres de ma famille sont de la DST marocaine, des journalistes... J'ai juste profité aveuglément des services de Nafia.

La grand-mère de mes enfants est française, mon arrière grand-mère était juive, ma femme porte le voile, mes sœurs portent des minijupes...

Je ne suis pas un prosélyte.

Il ne faut pas en rajouter à toute la frustration que l'on endure.

Ma femme est sur le point de se faire expulser de son logement à cause des problèmes de non-paiement de loyer.

Et puis il y a eu une pression de la DST sur l'assureur Matmut pour les contrats d'assurances habitation, santé... Ils ont envoyé vingt lettres de radiation d'assurance à toute ma famille.

Si je suis un esclave, c'est du commerce, qui m'empêche de voir ma famille, et non du djihad !

Comment a-t-on pu rester trois ans en prison avant de passer en correctionnelle ?

• Fouad Charouali

J'espère un verdict équitable.

Fin des auditions.

Mercredi 11 juillet 2007, rendu du jugement

À l'ouverture, à 13 h 30, maître M'hamdi apporte un nouveau document de 60 pages au dossier.

Il y a interruption pour lecture et délibération autour de cette nouvelle pièce. C'est une exception à la règle selon le président du tribunal.

Redouane Aberbri est absent. Il est à l'hôpital, pour un ulcère à l'estomac...

À nouveau beaucoup de journalistes (AFP, France 24, *Le Monde*, des journalistes marocains...).

On laisse rentrer le public au goutte-à-goutte dans la salle d'audience à partir de 16 h 30. Deux gendarmes pour la fouille par personne ex-

ceptionnellement aujourd'hui. Leur nombre a aussi considérablement augmenté dans la salle : onze gendarmes, six gardes mobiles, et toujours les cinq des troupes spéciales convoi DPS derrière les accusés qui comparaissent incarcérés. Sans compter les agents des différents services secrets qui pullulent sous divers déguisements. Le quota du public est de trente. Environ 1 pour 1.

Le juge revient à 17 h. La litanie morbide commence :

Bachir Ghoumid est déclaré coupable des faits reprochés et condamné à 7 ans d'emprisonnement avec 56 mois de sûreté en détention.

Fouad Charouali, 8 ans, 64 mois de sûreté.

Mustapha Baouchi, 10 ans, 80 mois de sûreté, interdiction du territoire français.

Rachid Aït El Hadj, 8 ans, 64 mois de sûreté.

Hassan Boutagni, 6 ans, interdiction du territoire français.

Jamal Oulahsen, 18 mois d'emprisonnement, 6 mois de sûreté.

Redouane Aberbri, 6 ans, 48 mois de sûreté, mise en détention immédiate.

Attila Turk, 6 ans, 48 mois de sûreté, mise en détention immédiate.

Le procureur obtient les peines qu'il avait demandées.

Des dommages et intérêts allant de 1 à quelques centaines d'euros sont accordés à SOS Attentats.

Les mères et sœurs éclatent en pleurs. Le juge réclame le silence, se lève. Un « Allah akbar » est crié par Baouchi, repris par quelques musulmans, mais le départ de la salle d'audience se fait surtout aux cris de « Justice de merde » et « Pas de justice pas de paix ». On nous fait sortir immédiatement par l'arrière du bâtiment aujourd'hui, via une porte qui se trouve juste à côté de la salle d'audience. La caméraman de l'AFP qui filmait sans autorisation des familles qui sortent, finit par se faire interdire de filmer à coups de gifles dans l'objectif. Les femmes sont en pleurs. Les mecs dégoûtés. Un frère s'éclate le poing contre une vitre. Les gardes mobiles arrivent en courant de l'extérieur. On cantonne les familles sur un trottoir et on interdit aux passants de traverser. Les pompiers finissent par arriver pour la main ensanglantée. Pendant ce temps France 24 fait une interview. Maître M'Hamdi est écoeuré.

À la sortie du procès, un avocat déclare : « De toute façon, tout était déjà joué, les ordres sont venus d'en haut. »

QUI SONT LES VRAIS TERRORISTES ?

Sur l'attentat de Karachi (mai 2002)

Ni la blessure ni l'énigme ne sont refermées. Six ans et demi ont passé et dans les longs rayonnages de la galerie Saint-Eloi, siège de la section antiterroriste du tribunal de Paris, l'attentat de Karachi, qui coûta la vie à 11 Français, reste classé parmi les « enquêtes en cours ». Un dossier en suspens, rempli d'incertitudes, d'ellipses et de contradictions ; un casse-tête judiciaire et diplomatique dont les pièces, disséminées dans le labyrinthe pakistanais, n'ont jamais pu être rassemblées.

C'était le 8 mai 2002, à 7 h 45. La voiture du kamikaze, en explosant, fit voler en éclats le bus des employés de la Direction des constructions navales (DCN) : des ouvriers et techniciens venus de Cherbourg pour participer à la construction d'un sous-marin. Le crime n'a pas été revendiqué. Quatre suspects ont été interpellés par la police locale ; un commanditaire -lié à Al-Qaeda- a été désigné, sans être retrouvé. Depuis, la coopération promise par l'ancien président Pervez Moucharrarf en est restée aux apparences, et rien d'essentiel n'a été découvert.

Mais une nouvelle piste a surgi à Paris. Embarrassante et sulfureuse, elle avance un mobile politico-financier qui relierait, à travers le temps et l'espace, l'écheveau terroriste pakistanais aux affrontements politiques franco-français des années 90. Mi-octobre, le parquet a transmis au juge Marc Trevidic, chargé du dossier de Karachi, un document saisi par la police au printemps dernier dans le bureau d'un dirigeant de la DCN, Gérard Menayas, à la faveur d'une enquête financière sur les anciens arsenaux d'Etat. Selon cette note, l'attentat de 2002 trouverait son origine dans une sombre affaire de commissions impayées sur le marché des sous-marins, sur fond de règlements de comptes entre

partisans de Jacques Chirac et d'Edouard Balladur, au lendemain de l'élection présidentielle de 1995.

Daté du 11 septembre 2002, le document est long de trois pages et ne porte aucune signature. Sous le nom de code « Nautilus », il résume les conclusions d'une mission de renseignement commandée par la DCN dans les mois qui ont suivi l'attentat. Son origine n'est pas établie, mais son contenu comme sa forme indiquent nettement que ses auteurs ont eu accès à des sources liées à différents services secrets, français et étrangers.

Le texte débute ainsi : « Après de nombreux contacts, tant en Europe qu'au Pakistan, nous parvenons à la conclusion que l'attentat de Karachi a été réalisé grâce à des complicités au sein de l'armée. » Les auteurs anonymes précisent que « les personnalités militaires ayant instrumentalisé le groupe islamiste qui a mené à bien l'action poursuivaient un but financier » : le versement de « commissions non honorées » sur la vente des sous-marins, dans le cadre du contrat Agosta. Le rapport affirme en effet que ces versements avaient été interdits par Jacques Chirac en 1995, aussitôt après son entrée à l'Elysée, afin d'« assécher les réseaux de financement occultes » au service d'Edouard Balladur.

Mais le veto présidentiel aurait, par ricochet, privé certaines personnalités pakistanaises des sommes qu'elles attendaient. Au premier rang de celles-ci figurait Asif Ali Zardari, mari de Benazir Bhutto, alors Premier ministre - le même Zardari qui dirige désormais le pays, après l'assassinat de son épouse, en 2007 et l'élection présidentielle... Le rapport cite en outre, parmi les bénéficiaires, l'ancien chef d'état-major de

la marine Mansurul Haq, aujourd'hui emprisonné pour corruption au Pakistan. A en croire le document, cet officier équivoque « se servait de ce type de contrat d'armement pour dégager des crédits afin de financer les guérillas islamistes », orchestrées en sous-main (notamment au Cachemire) par l'Inter-Services Intelligence (ISI) - le service secret pakistanais, si puissant qu'il a toujours fait figure d'Etat dans l'Etat. Autant d'indications invérifiables de prime abord pour un juge parisien, mais qui s'emboîtent de façon troublante dans les béances de l'enquête officielle.

De fait, la thèse avancée d'emblée par les autorités d'Islamabad pour expliquer l'attentat-celle d'un acte inspiré par Al-Qaeda au nom d'une animosité qui ne visait pas spécialement la France mais l'Occident en général-n'a jamais convaincu les services de renseignement français (DST et DGSE). « On ne peut qu'avoir de sérieux doutes sur le scénario privilégié par les Pakistanais », a même confié au *Point* l'un des magistrats qui travaillent sur le dossier.

Ainsi, les expertises effectuées à Paris ont établi que la bombe de 2002 avait été fabriquée avec un explosif militaire de type TNT, alors que les forces de sécurité locales ont toujours évoqué un engin artisanal à base d'engrais chimique-et pour cause : de tels produits ont été trouvés chez les suspects interpellés. « Les Pakistanais n'ont pas dit la vérité sur ce point », certifiait en 2007 aux familles des victimes le juge Jean-Louis Bruguière, initialement chargé de l'instruction. Autre contradiction : deux des quatre hommes arrêtés par la police de Karachi ont revendiqué, dans leurs aveux, le choix d'une cible française ; malgré cela, les Pakistanais ont conclu à une « erreur d'objectif » des terroristes, arguant du fait que l'attaque du 8 mai 2002 ne fut suivie d'aucune autre contre les intérêts tricolores.

Il est pourtant avéré que plusieurs alertes avaient précédé l'attentat, dont une tentative d'enlèvement sur un salarié de la DCN et, fin janvier 2002, la découverte d'une bombe sous une voiture de l'ambassade de France à Islamabad.

Sans faire grand cas de ces signes avant-coureurs, les services pakistanais se sont efforcés d'établir des liens entre l'explosion du bus de la DCN et les actes antiaméricains commis à cette période, jusqu'à conclure que le même groupe avait tué les ouvriers français et fait sauter une voiture, la veille, devant le consulat des Etats-Unis à Karachi. Connu sous le nom de Harakat ul-Mujahidin (HUM), ce réseau islamiste était déjà responsable de l'assassinat du journaliste américain Daniel Pearl, ce qui avait entraîné l'arrestation de l'un de ses chefs, cheikh Omar Saeed. Le procès de cet imprécateur s'ouvrait justement la semaine où fut perpétré l'attentat contre la DCN - le rapport « Nautilus » souligne aussi cette coïncidence.

Un détail méconnu issu de l'enquête sur la mort de Daniel Pearl ramène lui aussi aux conclusions de la mystérieuse note. Deux des e-mails de revendication envoyés par les ravisseurs du journaliste mentionnaient, parmi les conditions posées, l'exécution d'un contrat d'armement américain remontant à 1990 et qui prévoyait « la livraison d'avions de chasse F-16 au Pakistan » ou, à défaut, « le remboursement avec intérêts du paiement effectué par le Pakistan pour l'achat de ces avions » - une clause inhabituellement matérialiste venant de supposés « fous d'Allah ». D'autant que cette exigence avait été formulée à l'identique, fin 2001, par le président Moucharrarf lui-même lors d'une rencontre avec George W. Bush...

D'où cette conclusion, partagée par plusieurs services de renseignement occidentaux : si les assassins de Daniel Pearl et les instigateurs de l'attentat de Karachi appartiennent à la même nébuleuse, rien n'interdit de penser que, dans les deux cas, leurs préoccupations se concentraient sur les contrats d'armement du Pakistan. Un point supplémentaire qui corrobore la teneur du document « Nautilus » et réveille désormais d'anciennes suspicions sur la vente des sous-marins français.

Car ce contrat-là aussi a gardé sa part d'ombre. Signée le 21 septembre 1994, la vente des navires fut négociée par François Léotard, ministre de la Défense du gouvernement d'Edouard Balladur. Montant de la transaction : 5,4 milliards de francs (825 millions d'euros). De quoi hisser le Pa-

kistan au troisième rang des importateurs de matériel militaire français, derrière Taïwan et l'Arabie saoudite. Le calendrier prévoyait qu'un premier navire serait construit à Cherbourg, un deuxième monté à Karachi avec des éléments fabriqués en France et le troisième entièrement conçu sur place - les victimes de l'attentat de 2002 travaillaient sur ce chantier. A en croire le rapport « Nautilus », la négociation organisait également le versement de « rétributions occultes » à un intermédiaire syrien, Abdul Rahman el-Assir. La note désigne cet homme d'affaires comme un proche d'Asif Ali Zardari, au point d'avoir « planifié l'enrichissement du clan Bhutto » ; elle lui prête en outre un rôle actif dans le « financement de la campagne d'Edouard Balladur » (l'ancien Premier ministre n'a pas souhaité commenter ce document). Quatorze ans après, les archives du contrat Agosta (dont une partie est classée « secret-défense ») attestent la présence de cet intermédiaire dans le dispositif financier. Plusieurs protagonistes de la négociation rapportent qu'El-Assir faisait alors tandem avec un autre homme d'affaires, le Libanais Ziad Takiédine - dont le nom est également mentionné sur le document « Nautilus » -, et que les deux hommes avaient été imposés par « un ordre venu d'en haut » pour augmenter, à travers eux, la rémunération destinée à Zardari sur le contrat.

Un intéressement de 4 % sur le prix des sous-marins (soit 33 millions d'euros) leur était promis ; il s'ajoutait aux 6 % prévus à l'origine et censés inclure la part de Zardari et de divers officiels pakistanais. Mais le profil des deux intermédiaires alimentait les suspicions : disposant d'un accès privilégié au cabinet de François Léotard (qui n'a pas répondu aux appels du *Point*), ils s'étaient rendus à Islamabad avec le conseiller spécial du ministre, Renaud Donnedieu de Vabres, qui avait dans son entourage la haute main sur les affaires sensibles. Ils étaient en outre impliqués, à la même époque, dans la répartition des commissions sur un autre contrat sensible de la DCN : le projet « Sawari II » - la vente de frégates à l'Arabie saoudite, pour 3 milliards d'euros.

Pareille accumulation d'indices faisait du duo d'intermédiaires une cible idéale désignée à la vindicte des chiraquiens. Alors que se profilait l'élection présidentielle de 1995 et qu'une lutte fratricide divisait le RPR, Léotard avait rallié l'UDF à la candidature Balladur. Chirac et les siens étaient persuadés que les mirobolants marchés de la DCN alimentaient un trésor de guerre politique. C'est pourquoi, dès son installation à l'Elysée, Chirac donna l'ordre d'annuler les commissions prévues sur ces contrats. Nommé par le nouveau président au ministère de la Défense, Charles Millon reçut l'ordre de « nettoyer » les grands marchés de l'armement ». Quand il annonça aux industriels que les commissions prévues ne devraient pas être versées, de nombreux visiteurs défilèrent au ministère pour lui demander « de faire des exceptions... ».

Takiédine et El-Assir (qui n'ont pas répondu aux sollicitations du *Point*) n'en bénéficièrent pas. Durant l'été 1996, ils firent même l'objet d'intimidations physiques pour renoncer à leurs prétentions financières et accepter de déchirer leurs contrats. Un matin, dans son chalet de Gstaad, en Suisse, El-Assir eut la stupeur de voir deux balles de revolver se ficher dans sa glace pendant qu'il se rasait. Quelques mois plus tard, un agent fut dépêché à Londres, où Benazir Bhutto s'était exilée, pour s'entretenir avec Zardari ; recommandé par l'Elysée, il annonça au futur président pakistanais, lors d'un tête-à-tête discret dans les allées de Hyde Park, l'interruption des versements prévus.

Mais le contrat Agosta incluait une disposition très particulière et soigneusement camouflée : 85 % des commissions devaient être versés aux intermédiaires dans l'année suivant la signature de la vente des sous-marins. Ainsi, au moment du feu rouge de l'Elysée, l'équivalent de 28 millions d'euros avait déjà été transférés via deux banques suisses, sur les comptes de sociétés écrans panaméennes. D'une éventuelle redistribution ultérieure nul n'a jamais rien su. Sauf ses bénéficiaires et ceux qui, peut-être, en ont été exclus. Douze ans après, le rapport « Nautilus » peut-il transformer une enquête antiterroriste en scandale politico-financier ?

Le Point, 4 décembre 2008 (« Les mobiles cachés de l'attentat de Karachi »)

Le chef d'un groupe terroriste arrêté au Maroc aurait été un indicateur des services belges

Abdelkader Belliraj, chef supposé d'un groupe islamiste terroriste, arrêté au Maroc le 18 février avec une trentaine de suspects, était un informateur de la Sûreté de l'Etat, les services belges de renseignement. Le Belgo-Marocain aurait été payé depuis huit années pour renseigner la Sûreté sur des islamistes radicaux en Belgique et à l'étranger. Il a fait des aveux à Rabat, où il aurait notamment admis avoir commis une demi-douzaine d'assassinats à Bruxelles, à la fin des années 1980.

L'information sur ses liens avec la Sûreté belge a été lancée, il y a quelques jours, par un média flamand qui ne citait aucune source. Elle n'a pas été confirmée officiellement, mais a toutefois été jugée suffisamment crédible pour que le ministre de la justice ordonne une enquête.

Diverses sources confirment désormais l'hypothèse selon laquelle Abdelkader Belliraj était un indicateur des services belges, mais soulignent que la Sûreté ignorait sans doute tout des assassinats de personnalités arabes modérées et juives apparemment commis par l'intéressé. Interrogé par la police après ces attentats ciblés, M. Belliraj ne fut d'ailleurs jamais vraiment suspecté.

L'affaire illustre à merveille les lacunes d'une enquête, ainsi qu'une forme habituelle de « guerre des polices ». Même après la révélation par les autorités marocaines de l'arrestation de M. Belliraj, la Sûreté

aurait continué à affirmer qu'elle ne connaissait pas l'intéressé. Le gouvernement belge a tenté, depuis 2006, de mieux coordonner l'échange d'informations dans le domaine de l'antiterrorisme mais, à plusieurs reprises, le service de renseignement a été pris en défaut. Il se défend en affirmant que ses homologues étrangers refusent que certains détails qu'ils fournissent soient communiqués à des tiers.

Pour l'instant, les diverses autorités belges tentent d'étouffer le scandale en s'interrogeant sur le contenu précis des révélations d'Abdelkader Belliraj et la manière dont elles ont été obtenues. Six policiers sont arrivés à Rabat, lundi 3 mars, pour tenter d'éclaircir certains points.

Le Maroc affirme, de son côté, avoir mis au jour un groupe terroriste de grande importance, qui préparait notamment une tentative de déstabilisation en visant des personnalités de premier plan, dont André Azoulay, proche conseiller du roi Mohammed VI. Des armes auraient été saisies en grande quantité et le groupe aurait blanchi quelque 3 millions d'euros provenant de vols commis en Europe, via des propriétés immobilières et des commerces.

« Le groupe possédait à la fois une entité politique qui tentait d'investir les institutions et une aile militaire chargée de préparer des attentats », affirme l'Esisc, un centre bruxellois d'information sur le terrorisme.

Le Monde, 4 mars 2008

Le procès d'un apprenti terroriste lâché par les services secrets

Il est arrivé souriant, presque détendu. A écouté sans broncher, pendant deux heures et demie, la présidente faire une lecture monocorde d'une instruction entièrement à charge. Kamel Bouchentouf, 35 ans, chauffeur routier originaire de Nancy, comparait hier devant le tribunal correctionnel de Paris pour association de malfaiteurs en vue de préparer des actes terroristes. Lors de son interpellation, en mai 2007, on a retrouvé à son domicile deux bonbonnes de gaz, un extincteur vide, 500 cartouches de 22 long rifle, de la documentation sur les armes et la fabrication d'explosifs.

Pendant ses quatre jours de garde à vue, Kamel Bouchentouf est rapidement passé aux aveux. A déclaré qu'il préparait des attentats pour le compte de l'organisation Al-Qaeda au Maghreb islamique (AQMI, ex-groupe salafiste pour la prédication et le combat, GSPC). A détaillé ses cibles : le consulat américain au Luxembourg, le 13^e régiment des dragons parachutistes de Dieuze (l'un des régiments d'élite de l'armée française) et la préfecture de Meurthe-et-Moselle à Nancy. Mais devant son juge d'instruction, il est revenu sur ses aveux et a expliqué qu'il avait subi des pressions lors de sa garde à vue. A révélé qu'il était depuis six ans en contact étroit avec la direction de la surveillance du territoire (DST). Et que ce serait à la demande de ces services secrets qu'il est rentré en relation avec AQMI.

Dans le répertoire de son téléphone portable, on a retrouvé, enregistré sous le diminutif « Alex », le numéro d'un agent de la DST de Metz. Sa relation étroite avec ces services ne peut pas être contestée. La facture détaillée de ses communications montre, pour la période allant du 29 juin 2006 au 30 avril 2007, l'existence de 26 coups de fils échangés avec deux lignes fixes des services locaux de la DST. Mais de cela, apparemment, la présidente a moins envie de parler. « Je dis que les experts disent que vous vous êtes connecté à un site qui permet d'entrer en contact avec le chef des talibans en Afghanistan, répète-t-elle en boucle. Sur ce site, vous proposez de partir en Afghanistan faire le jihad. » Kamel Bouchentouf lève les bras, mimant l'impuissance : « On m'a imposé des relations avec des groupes islamistes.

Les services secrets ne m'ont pas contacté pour acheter des pizzas ! » Lors de l'instruction, ses avocats ont réclamé une confrontation entre Bouchentouf et ses contacts de la DST. Au lieu d'ordonner cette rencontre, qui semblait indispensable au vu du dossier, le juge d'instruction Philippe Coirre a demandé la permission aux services secrets. Qui ont refusé. « Il est incompréhensible que le juge d'instruction demande l'autorisation à la DST », s'insurge Frédéric Berna, l'avocat de Kamel Bouchentouf. « Trois des agents qui m'ont recruté intervenaient également dans mon enquête », enchaîne son client, attirant ainsi l'attention sur ce qui semble une aberration. En vertu de la double casquette de la DST, à la fois police judiciaire et service de renseignement, ses agents peuvent mener des enquêtes accusatoires pour le compte du parquet sur les mêmes individus qu'ils ont auparavant recrutés. En 2001, Bouchentouf est repéré par les services de sécurité français. L'homme a les caractéristiques d'une recrue idéale pour infiltrer les mouvements jihadistes. Né en France, d'origine algérienne, ayant étudié en Algérie, ex-militaire français, doué en informatique, il se passionne pour la cause arabe et l'islam. Et passe des heures sur des sites consacrés au sujet.

D'après Bouchentouf, la DST lui demande alors d'effectuer des voyages dans le monde arabe pour entrer en contact des groupes jihadistes. Il aurait refusé, mais accepté de rendre d'autres services via Internet : création de sites, envoi de mails et de vidéos en vue de surveiller les communautés islamistes. Dans un mail lu à l'audience, il explique à ses « frères » de l'AQMI qu'il compte fabriquer une bombe, la mettre dans un sac à dos, « et filmer le sac en train de se promener dans les rues françaises ». Après son arrestation, une autre vidéo s'est retrouvée au JT de 20 heures de TF1 dans un sujet sur le terrorisme. Bouchentouf y était facilement identifiable. De cette vidéo, pourtant, il n'existait qu'une copie, placée sous scellés dans le dossier d'instruction. « La DST a essayé de me faire passer pour un déséquilibré, parce que je ne voulais plus répondre à ses demandes », a dit Kamel Bouchentouf. Le procureur a requis huit ans avec deux tiers de sûreté.

Libération, 19 décembre 2008